

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
(77120)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CHAILLY EN BRIE

Par arrêté n°506-2025 du 23 octobre 2025 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHAILLY EN BRIE

du lundi 17 novembre au mercredi 17 décembre 2025 (16h30)

Par décision n°E25000085/77 du 30 septembre 2025, du Tribunal Administratif de MELUN Monsieur Joel CHAFFARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Catherine CALMET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier de MODIFICATION du PLU seront tenues à la disposition du public en mairie de CHAILLY-EN-BRIE et au service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE (17 Boulevard de la Marne 77120 COULOMMIERS) pendant la durée de l'enquête du **lundi 17 novembre au mercredi 17 décembre 2025** aux jours et heures habituelles d'ouverture au public :

- **Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie**
 - o Du Lundi au vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Mairie de Chailly en Brie :**
 - o Lundi et mercredi : de 13h30 à 16h30
 - o Mardi et jeudi : de 9h00 à 12h00
 - o Samedi : de 09h00 à 11h00 **sauf samedi 29 novembre 2025**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, les adresser, à son intention, par correspondance au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE (17 bld de la Marne 77120 COULOMMIERS) et à la mairie de CHAILLY EN BRIE (96 rue du Parc 77120) ou encore les formuler par courriel à l'adresse :

plu-chaillyenbrie-modif@mail.registre-numerique.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique au siège de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE et à la mairie de CHAILLY EN BRIE dès la publication de l'arrêté prescrivant l'enquête publique.

Le dossier sera en outre également consultable durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : www.coulommierspaysdebrie.fr
ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-chaillye,brie-modif>

Monsieur le Commissaire enquêteur sera présent en Mairie de CHAILLY EN BRIE pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 24 novembre de 14h30 à 16h30**
- **Samedi 6 décembre de 9h à 11h30**
- **Mercredi 17 décembre de 14h30 à 16h30**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE et sur le site internet : www.coulommierspaysdebrie.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de modification PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête, décider s'il y a lieu, d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de :

- Monsieur Ugo PEZZETTA, Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (Service Urbanisme – 17 Boulevard de la Marne 77120 COULOMMIERS – Tél. 01.64 20 02 12).

A COULOMMIERS, Le Président Ugo PEZZETTA